

Liste des documents à joindre

Fournir une photocopie des documents suivants :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Dernier avis de taxe d'habitation
- Attestation de l'employeur de chacun des parents ou attestation de formation pour les étudiants
- Trois derniers bulletins de salaire des deux parents
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Livret de famille
- Extrait de l'acte de naissance (*)

(*) **Important :** si l'enfant n'est pas né, l'extrait de l'acte de naissance devra être adressé à la directrice du multi-accueil, dans les 15 jours suivants la naissance.

À défaut, il sera procédé à l'annulation du dossier un mois après la date présumée.

À noter : tout dossier incomplet ne pourra pas être proposé à la Commission des attributions en crèche.

Votre dossier complet (formulaire et photocopies des pièces demandées) est à :

Madame Anne-Marie Jalibert
Directrice de la Crèche multi-accueil Aglaé
12, rue Aristide Briand
01 39 62 75 89
crecheaglae.lemesnil@orange.fr.